



Question élargie n° 112  
Reçue le 30.07.2021  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 02.08.2021

**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la**  
**Chambre des Député-e-s**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 30 juillet 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question élargie** à **Monsieur le Ministre des Finances** au sujet des **assurances couvrant les risques liés aux inondations et autres catastrophes naturelles**.

Lors d'une interview au sujet des inondations de juillet 2021, l'Administrateur-délégué et Président du Comité de direction de l'Association des Compagnies d'Assurance et de Réassurance du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) a esquissé le lourd fardeau que les dégâts causés constituent pour les assureurs. Référençant la fréquence accrue d'événements météorologiques extrêmes dans le passé récent, il a souligné qu'il pourrait s'avérer incontournable pour les assureurs d'ajuster les primes, respectivement les garanties, et ce dans un délai rapproché.

De même, et les inondations récentes l'auront démontré, les zones à risque définies par le passé pourront s'avérer inadaptées aux réalités d'aujourd'hui. La question se pose même si le système actuel des zones à risque s'avérera tenable à terme, vu la fréquence et la variété accrue de phénomènes météorologiques extrêmes au Luxembourg. En effet, le changement climatique et ses répercussions sont susceptibles d'affecter profondément le calcul des risques et donc d'un côté les fondements du modèle d'affaires des assureurs et de l'autre la probabilité que nombre de nos concitoyens perdent la totalité de leurs biens matériels (logement, équipement ménager, voiture, etc.).

Vu l'importance du sujet, un large débat politique s'impose. Dans ce contexte, les développements dans nos pays voisins constituent une source d'inspiration potentielle, même s'il existe des particularités nationales.

Dans le cadre de cette question élargie, j'aimerais aborder :

- **le bilan provisoire des dégâts occasionnés par les inondations de juillet 2021 ;**
- **les avantages et limites, aussi bien du point de vue des assurés que des assureurs, du modèle des garanties optionnelles contre les risques d'inondation proposées sur le marché actuellement ;**
- **de manière plus générale, l'adéquation des modèles d'assurance disponibles couvrant les risques liés aux inondations et autres catastrophes naturelles, au vu des événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents ;**
- **les points forts et les limites du modèle français du Fonds de prévention des risques naturels.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Charles Margue**  
Député